

Comité Syndical du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle de réunion à l'étage au 10 rue Louis Lumière, sous la présidence de Monsieur COUASNON Hubert, Président.

Date de convocation : 26 septembre 2026

Date d'affichage : 26 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres : votants 23

présents 21

procurations 2

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION (Production et Distribution)	BUFFET Roger	X	BOUFFORT Patrick	X
	COUASNON Hubert	X	CHATAIGNER Eric	
	DUCHATELET Catherine (<i>procuration de M. MIROUX</i>)	X	GUERIN Benoit	
	FESSELIER Gilbert	Excusé	LEBANSAIS Rémy	X
	FORET Alain	X	LEBOUVIER David	
	GILLES Christophe	X	LEFEUVRE Christian	X
	GODEUX Wilfrid	Excusé	LETOURNEUR David	
	GUILLARD Hervé	Excusé	LEULIETTE Arnaud	
	JEANNE Aline	X	MARIE Patrice	
	LEFEUVRE Diana	Excusée	MARTIN Julien	
	MIROUX Yvan (<i>pouvoir à Mme DUCHATELET</i>)	Excusé	POTIER Denis	
	POSTE Olivier	X	SOULA Christophe	X
	SALMON Florian	X	TABURET Micheline	
Syndicat des eaux d'ANTRAIN (Production)	DUFEU Gérard	Excusé	HAMEL Eric	
	GORE Laurent	X	LE GAC Matthieu	
	HOUDUS Emmanuel	X	NGUYEN-QUAN Christian	Excusé
Syndicat des eaux du COGLAIS (Production)	GOUDAL Patrice	X	BRARD Hervé	
	GAIGNE Olivier (<i>procuration de M. JANVIER</i>)	X	LAIZE-BLANC Armelle	
	HAMARD Pierrick		LOISEAU Hervé	
	JANVIER Thomas (<i>pouvoir à M. GAIGNE</i>)	Excusé	PRIOUL Joëlle	
	MANCEAU Denis	X	REGNAULT Pascal	Excusé
Commune de CHAUVIGNE (Production et Distribution)	FRETAY Thierry	X	PICHOT Sylvie	
Commune de RIMOU (Production et distribution)	TISON Yves	X	DARDENNES Stéphane	
Commune de ROMAZY (Production et Distribution)	BATTAIS Loïc	X	DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin	
Commune de ST-REMY-DU-PLAIN (Production et Distribution)	COQUELIN Emile	X	RAPINEL Stéphane	

Assistaient également à la séance :

Mmes MISERIAUX Jessica et JUTZET Céline, SEPF
M. ISAMBERT Christian, SMG Eau35

Secrétaire de séance :

M. GILLES Christophe

Mme LEFEUVRE Diana et M. FESSELIER Gilbert sont excusés à parti de la délibération n°2026.60.

N°2026.62 : AVENANT N°3 – OPERATION « CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE » - LOT N°1 : USINE – AJUSTEMENT DU CONTRAT DE MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC LE GROUPEMENT DEGREMONT/PINTO GC/SOTRAV

Pour rappel, la commission d'appel d'offres a attribué le 10 mai 2023, le marché de travaux pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Fougères au groupement d'entreprises DEGREMONT / PINTO GC / SOTRAV pour un montant de 15 054 303,00 € HT.

Au cours de l'année 2025, le Comité Syndical a validé la passation de deux avenants en plus-value d'un montant total de 173 553,88 € HT, portant le montant du marché à 15 227 856,88 € HT.

Considérant l'évolution du projet, il est proposé de conclure un avenant n°3 pour les raisons suivantes :

- Prise en charge du surcoût de maîtrise d'œuvre : les problèmes survenus sur les pulsatubes ont engendré un retard de 3 semaines dans la mise en service des installations et ont induit une plus-value de prestation de + 4 725,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre, que DEGREMONT accepte de supporter ;
- Prise en charge du tiers de l'étude SAFEGE : la réalisation d'études complémentaires pour la mise en conformité réglementaire du poste de relèvement des eaux du Nançon, a induit également une plus-value de + 3 500,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre que DEGREMONT accepte de supporter ;
- Travaux de compensation pour former l'assise de la participation maximum du groupement : Suite au constat de la dégradation de zones humides au printemps 2025, des études complémentaires ont dû être réalisées par le maître d'œuvre, induisant une plus-value que DEGREMONT accepte de supporter partiellement à hauteur de 11 000,00 € HT.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2025.33 du Comité Syndical du 17 septembre 2025, approuvant la passation d'un avenant n°1 en plus et moins-values au marché conclu avec le groupement DEGREMONT / PINTO / SOTRAV ;

Vu la délibération n°2025.41 du Comité Syndical du 20 novembre 2025, approuvant la passation d'un avenant n°2 en plus-values au marché conclu avec le groupement DEGREMONT / PINTO / SOTRAV ;

Vu l'avis du Bureau Syndical du 16 septembre 2026 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la passation d'un avenant n°3 en moins-value de 19 225,00 € HT au marché de travaux conclu avec le groupement DEGREMONT / PINTO GC / SOTRAV, portant le montant du marché à 15 208 631,88 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant n°3 correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le secrétaire de séance
Christophe GILLES

Fait et délibéré à La Selle en Luitré
Le 30 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Hubert COUASNON